

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Impôts et Douanes : qui peut-

POUR accéder aux postes de directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, inspecteurs généraux des services et chefs de service, deux projets de décrets adoptés lors du Conseil des ministres du 2 octobre 2020 revoient désormais à la baisse le nombre d'années d'expérience requise à cet effet. Une initiative qui participe aussi de l'Égalité des chances prônée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

ACCÉDER aux postes de managers au sein des Impôts et des Douanes, deux administrations sous tutelle du ministère de l'Économie et de la Relance, répond dorénavant à un nouveau cadre réglementaire. En effet, c'est à la faveur du Conseil des ministres du 2 octobre 2020, que le chef de ce département a présenté les deux projets de décrets, qui réaménagent le cadre réglementaire de l'évolution des carrières des agents de ces deux régies financières.

Le premier porte modification de certaines dispositions du décret n° 122/PR/MECIT du 28 février 2012 portant réorganisation de la direction générale des Impôts. Les dispositions des articles 3, 9, 10 et 91 de ce texte normatif réduisent ainsi le nombre d'années d'expérience professionnelle requise, afin d'accéder aux postes de responsabilité au sein de cette administration. À cet effet, au lieu de 15 ans, comme c'était encore le cas auparavant, le promu au poste de directeur général et directeur général adjoint des Impôts devrait désormais justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans au moins. L'accès aux fonctions d'Inspecteur des services et Inspecteur des services adjoint est, quant à lui, conditionné par une expérience d'au moins 5 ans. Et non plus 10 ans. Et pour accéder au poste de directeur dans ces administrations en charge des recettes, tout prétendant devrait désormais justifier d'un background de 5 ans au lieu de 10 ans.

Le second projet de texte soutenu par le ministre des

Finances et de la Relance, Jean-Marie Ogandaga, modifie, pour sa part, certaines dispositions du décret n° 0422/PR/MDDEPIP du 9 août 2016 portant réorganisation de la direction générale des Douanes et des Droits indirects. Aussi, les dispositions des articles 3, 7, 8, 72 et 73 modifiés portent-elles à la baisse l'expérience

« Chaque Gabonais doit être payé sur ses qualités, sur ses mérites... ». C'est le fondement de cette politique destinée à promouvoir « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ».

Les Inspecteurs itinérants n'auront plus besoin d'attendre 10 ans pour accéder à ce poste. D'autant que le nouveau dispositif réglementaire fixe à 5 ans au moins l'expérience professionnelle désormais requise à cet effet. Idem pour le poste de directeur dont le nombre d'années d'expérience professionnelle a été ramené de 10 à 5 ans au moins. Mieux encore. Les chefs de service n'auront plus besoin d'accuser une expérience de 5 ans. Celle-ci est

désormais de 3 ans au moins. **Égalité*** Au-delà du prisme du cadre purement réglementaire, l'initiative du ministère de l'Économie et de la Relance participe aussi de l'Égalité des chances au Gabon. Ce programme lancé par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, le 23 février 2016. Lequel programme milite pour que les individus disposent des "mêmes chances", des mêmes opportunités de développement social. Indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu de naissance, etc.

Lors du lancement officiel dudit programme, le numéro un gabonais s'était d'ailleurs exprimé en ces termes : " Chaque Gabonais doit être payé sur ses qualités, sur ses mérites... ". C'est le fondement de cette politique destinée à promouvoir " l'homme qu'il faut à la place qu'il faut " .



Photo : Jean MADOUA/L'Union

Le ministère de l'Économie, tutelle des régies financières (Impôts et D

ACCÈS AUX POSTES DE RESPONSABILITÉ



Postes	Expérience Professionnelle
Directeur général et Directeur général adjoint des Impôts	10 ans au moins
Inspecteur des Services et Inspecteur des Services adjoint	5 ans au moins
Directeur	5 ans au moins
Directeur général des Douanes et des Droits indirects	10 ans au moins
Inspecteurs itinérants	5 ans au moins
Directeur	5 ans au moins
Chefs de service	3 ans au moins

Être dorénavant DG, DGA... ?

La sérénité pour l'atteinte des objectifs

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LES administrations constituant les régies financières ont besoin de renforcer les relations et la collaboration interne pour être plus performantes. C'est un secret de Polichinelle. Les différentes grèves qui minent ce secteur le prouvent à plus d'un titre. Le climat peu cordial qui règne au sein des régies financières fragilise l'éthique et la déontologie, qui devraient guider tous les agents dans l'accomplissement de leur tâche. De fait, si les personnels de ces administrations stratégiques cessent de placer la discipline au centre de leurs activités, cela pourrait engen-

Comment justifier que l'incurie puisse prédominer dans l'accomplissement de certaines missions régaliennes des agents des régies financières ?



Photo: DRI/L'Union

drer des conséquences graves et préjudiciables pour l'économie gabonaise. En effet, comment expliquer, par exemple, le fait que des documents très importants se retrouvent sur les groupes WhatsApp et autres réseaux sociaux ? Comment justifier que l'incurie puisse prédominer dans l'accomplissement de certaines missions régaliennes des agents des régies financières ? Le nouveau directeur général des Impôts, Gabin Otha-Ndoumba, et son collègue des Douanes gabonaises, Boris Admina Atchoughou, devront donc

mettre un accent particulier sur le dialogue avec leurs collaborateurs. De sorte que ces derniers se fédèrent à nouveau autour des idéaux qui fondent ces pools administratifs hautement sensibles. Aussi, face au challenge de la relance économique dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19, ces deux administrations ont-elles besoin d'un véritable cadre d'échanges avec leurs partenaires sociaux. Un dialogue qui permettra assurément d'atteindre les objectifs assignés par l'État de manière efficiente.



(Douanes).

Des revendications toujours sans réponses

GM.N-N
Libreville/Gabon

"NOUS demandons la convocation urgente des assises, présidence de la République-partenaires sociaux, afin de conclure un contrat de performance objectif", avait lancé le porte-parole de la Fédération des collecteurs des régies financières, Sylvain Ombindha, en juillet dernier. Leur mouvement regroupe les agents des Douanes, des Impôts, du Pétrole et du Trésor public. En septembre, les syndicalistes continuaient d'accuser le ministre de l'Économie et de la Relance, Jean-Marie Ogandaga,

Les syndicalistes exigent la publication des résultats des audits sur les effectifs, ainsi que la tenue d'une commission tripartite pour une sortie définitive de la crise.

d'ignorer leurs préoccupations en gardant le silence sur la situation qui prévaut dans ces administrations. À la vérité, ces accusations des partenaires sociaux ne semblent guère ébranler ce dernier. En réponse à ses contempteurs, il avait rassuré de la poursuite du dialogue so-

cial et promet que les négociations connaîtraient une accélération. Pour l'heure, rien ne semble garantir un fonctionnement sans perturbation dans les régies financières. D'où la lourde mission que devront accomplir les nouveaux patrons, notamment le directeur général des Impôts, Gabin Otha-Ndoumba, et celui des Douanes gabonaises, Boris Admina Atchoughou. Outre l'appel à la tenue des "assises présidence de la République-partenaires sociaux", les syndicalistes exigent la publication des résultats des audits sur les effectifs, ainsi que la tenue d'une commission tripartite pour une sortie définitive de la crise.



Photo: Abel Eyeghe